

# LA CONFERENCE MARITIME REGIONALE



## ■ LA CONFERENCE MARITIME REGIONALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Le décret du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer prévoit qu'une conférence maritime assiste le représentant de l'État en mer (le Haut-commissaire de la République) et le commandant de la zone maritime de Polynésie française (le contre-amiral Anne Cullerre). Cette conférence, organisée tous les deux ans, est constituée des chefs de services des administrations de l'État dotées d'attributions en mer. Elle associe pleinement le Pays et est ouverte aux acteurs privés du monde maritime. Les débats en seront introduits par le Haut-commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et le commandant de la zone maritime en présence du Secrétaire général adjoint de la mer, le contre-amiral Thierry Niogret.

## ■ LES THEMES RETENUS

### - LA PROTECTION DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE

Cette mission qui mêle les compétences de l'Etat et du Pays bénéficie de la montée en puissance du Centre maritime commun (CMC-PF) qui conduit les opérations de surveillance et contrôle des pêches. Composé de personnels de la marine nationale et des affaires maritimes, le CMC-PF œuvre au ciblage des navires et zones contrôlés, au conseil auprès des unités chargées des contrôles et au suivi des infractions. Une surveillance régulière de la zone économique exclusive (ZEE PF) est assurée par les avions Guardian de la marine nationale et une dizaine d'opérations aéro-maritimes sont conduites chaque année dans un cadre nationale mais aussi régionale, dans la ZEE et ses abords immédiats. Les moyens de la Douane, de la Gendarmerie maritime et de la Gendarmerie renforcent ce dispositif de surveillance et de contrôle dans les lagons et la ZEE. Le dispositif est jugé suffisamment dissuasif pour éviter les incursions de navires étrangers dans la ZEE.

### - LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DANS LES ESPACES MARITIMES POLYNESEIENS

Le Pays interviendra, lors de la conférence, sur les problématiques de la desserte interinsulaire (ministère l'équipement), de la valorisation des espaces maritimes (ministère du tourisme et de l'écologie) et des enjeux et potentiels de la zone économique exclusive de la Polynésie française (M. Tearii Alpha, ministre des ressources marines, des mines et de la recherche).

### - L'ADOPTION DU DISPOSITIF ORSEC MARITIME EN POLYNESIE FRANCAISE

Ce dispositif a pour objet de déterminer l'organisation générale des secours et interventions en mer et de définir les modalités de direction des opérations mises en œuvre par le Haut-commissaire de la République, notamment en cas de catastrophe maritime. Il regroupe les anciens plans d'urgence en mer et a d'ores et déjà fait l'objet d'un avis favorable de la part du Pays. Il entrera en vigueur avant la fin de l'année 2013.

### - LA COOPERATION REGIONALE

Parce que l'espace maritime est par définition un espace d'échanges, la coopération régionale n'est pas seulement un vœu, elle est une nécessité. Elle s'exprime dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les pollutions marines (notamment le Plan régional océanien d'intervention en cas de déversements en mer - PACPLAN), dans celui de la recherche et du sauvetage en mer (PACSAR) ou encore de la surveillance et de la police des pêches (avec les organisations régionales de gestion des pêches : WCPFC, IATTC, FFA).

### - L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETE DANS LES EAUX DE L'ATOLL DE CLIPPERTON

Administré par le Haut-commissaire de la République, l'atoll de Clipperton représente un enjeu de souveraineté mais dispose également d'une ZEE particulièrement riche en thonidés et aux fonds marins à fort potentiel. La France y affirme sa souveraineté et sa présence par les missions de surveillance qui y sont conduites régulièrement.

